

	Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY  Tél:03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71 e-mail : <a href="mailto:mairie.creancey@orange.fr">mairie.creancey@orange.fr</a>	<b>ARRETE DU MAIRE</b>  A2020-22
---	---	--

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU 4<sup>ème</sup> ADJOINT  
M. VALÉRY PAIN**

Le Maire de la Commune de CREANCEY ,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18, qui confie le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;
- VU la délibération du Conseil Municipal n° D2020-06 en date du 23 mai 2020, fixant à quatre le nombre des adjoints ;
- VU le Procès-Verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Valéry PAIN en qualité de quatrième adjoint au maire en date du 23 mai 2020 ;

**Considérant que pour le bon fonctionnement du service et des affaires communales, il convient de donner une délégation de fonction du maire à M. Valéry PAIN, quatrième adjoint,**

## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

En application de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Valéry PAIN, quatrième adjoint au maire, est délégué à la gestion de l'agent technique et à la réalisation des travaux liés à l'environnement de la commune.

Il pourra signer tout devis ou bon de commande concernant la commande de matériel, de travaux ou de fournitures pour la gestion des espaces verts et des travaux en lien avec l'environnement sur le territoire communal.

**ARTICLE 2:**

- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et dont ampliation sera transmise à :
- Madame la Sous-Préfète de Beaune,
- Monsieur le Trésorier de Pouilly-en-Auxois.

Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté,  
affiché aux emplacements officiels.

Fait à Créancey, le 1<sup>er</sup> juin 2020  
Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT

